

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 12 décembre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 6 décembre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Newroz CALHAN, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Catherine MANZANARÈS

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Guylaine YHARRASSARRY à Dominique TALLÉDEC, Sarah TENDRON à Marine DUMÉRIL, Baghdadi ZAMOUM à Marcel COTTIN, Joao DE OLIVEIRA à Driss SAÏD, Mohamed HARIZ à Christian TALLIO, Sébastien ALIX à Catherine MANZANARÈS

ABSENTS : Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jocelyn GENDEK

DÉLIBÉRATION : 2022-171

OBJET : REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS ANNUELLES MULTISPORTS ET NATATION SAISON 2021-2022

DÉLIBÉRATION : 2022-171
SERVICE : DIRECTION DES JEUNESSES DES SPORTS ET DE L'ACTION
SOCIOCULTURELLE

OBJET : REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS ANNUELLES MULTISPORTS ET NATATION SAISON 2021-2022

RAPPORTEUR : Marine DUMÉRIL

Dans le cadre de la délibération des tarifs n° 2021-038 du 12 avril 2021, la Ville s'engage à assurer a minima 30 séances des cours annuels de multisports et natation enfants/adultes par saison. En-deçà, la ville s'engage à rembourser les séances non réalisées en fin de saison.

Sur la saison 2021-2022, plusieurs séances ont été annulées en raison d'arrêts maladie (COVID-19) ou de mouvements de grève des personnels encadrants.

Tableau des activités concernées

Nom de l'activité	Nbre séances dans l'année	Nbre séances annulées	Nbre séances à rembourser
Multisports enfants jeudi 16h15 à la Bernardière	30	1	1
Multisports enfants mercredi 15h45 à l'Angevinière	32	7	5
Multisports enfants mercredi 16h30 à la Sensitive	32	6	4
Multisports enfants mercredi 17h à l'Angevinière	32	6	4
Multisports enfants samedi 11h à l'Angevinière	32	4	2
Multisports enfants samedi 11h à la Bourgonnière	32	7	5
Multisports enfants samedi 11h à Renan	32	5	3
Multisports enfants samedi 9h45 à l'Angevinière	32	3	1
Multisports enfants samedi 9h45 à la Bourgonnière	32	7	5
Multisports enfants samedi 9h45 à Renan	32	5	3
Multisports adultes lundi 20h15 à la Bernardière	31	3	2

Le calcul est effectué comme suit :

$$\text{Remboursement} = \frac{\text{Tarif annuel}}{30 \text{ séances}} \times \text{Nombre de séances à rembourser.}$$

155 familles sont concernées pour un montant total de remboursement de 1 256.62 €.

La liste des bénéficiaires, précisant les montants concernés, est annexée à la présente délibération.

L'ensemble des crédits nécessaires sont inscrits au budget de la ville sur la nature comptable 65888, exercice 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder au remboursement à hauteur de 1 256.62 € des usagers inscrits en cours de multisports enfant/adultes de la période 2021-2022, n'ayant pas pu bénéficier de l'ensemble de leurs cours

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 12/12/2022

Le secrétaire de séance

Le Maire

Jocelyn GENDEK

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 15 décembre 2022

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 16 décembre 2022